



NATIONS
UNIES

EP

UNEP/MED WG.523/4



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

4 juillet 2022
Original : Anglais

23^{ème} Réunion du Comité de Pilotage de la CMDD

Visioconférence, 1-2 juin 2022

Rapport de la 23^{ème} Réunion du Comité de pilotage de la CMDD

Pour des raisons de coût et de protection de l'environnement, le tirage du présent document a été restreint. Il est aimablement demandé aux délégations d'apporter leur copie de ce document aux réunions et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

Table des matières

	Pages
Rapport	1-15
Annexes	
Annexe I Liste des participant.e.s	
Annexe II Ordre du jour de la 23 ^{ème} Réunion du Comité de Pilotage de la CMDD	

RAPPORT DE LA 23^{ÈME} REUNION DU COMITE DE PILOTAGE DE LA CMDD

Introduction

1. La 23^e Réunion du Comité de pilotage de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) s'est tenue le 1^{er} et le 2 juin 2022 par visioconférence. La liste des participant.e.s figure à l'annexe I du présent rapport de réunion.

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion

2. Après l'allocation de bienvenue de Mme Tatjana Hema, Coordinatrice du PNUE/PAM, la réunion a été ouverte par M. Mitja Bricelj (Slovénie), Président du Comité de pilotage de la CMDD, à 10 heures, heure locale à Athènes, en Grèce.
3. Dans son allocution liminaire, le Président a remercié les membres du Comité de pilotage de la CMDD pour leur présence et leur engagement, avant de faire remarquer que tous les membres du Comité étaient représentés et que des intervenant.e.s extérieur.e.s étaient invité.e.s à se joindre à des sessions spécifiques pour une réunion interactive. Il a félicité le Secrétariat pour l'excellent travail réalisé après la 19^e Réunion de la CMDD (visioconférence, 7-9 juin 2021). Il a mentionné que la 23^e Réunion du Comité de pilotage de la CMDD était la première réunion du Comité au cours de l'exercice biennal actuel 2022-2023 et qu'elle se tenait après la 22^e Réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et ses protocoles (COP 22) (Antalya, Turquie, 7-10 décembre 2021).
4. Le Président a rappelé que le PNUE/PAM sera représenté à la prochaine Conférence des Nations Unies sur les océans de 2022 (Lisbonne, Portugal, 27 juin-1^{er} juillet 2022), à l'occasion de laquelle plusieurs Parties contractantes organisent des événements parallèles sur la mise en œuvre de l'Objectif de développement durable (ODD) 14 (Vie aquatique), notamment à travers des mesures transfrontalières concrètes.
5. Le Président a également informé les participant.e.s que le professeur Michael Scoullou, Partenariat mondial pour l'eau-Méditerranée (GWP-Med), en sa qualité de Vice-président du Comité de pilotage de la CMDD, avait aimablement accepté de le remplacer pour présider la réunion pendant son absence lors des sessions de l'après-midi du 1^{er} juin 2022.
6. Le Secrétariat a félicité les membres du Comité de pilotage de la CMDD pour leur nomination et a souhaité la bienvenue aux participant.e.s à la réunion.
7. Le Secrétariat a expliqué que la réunion devait examiner les progrès réalisés après la 19^e Réunion de la CMDD et la COP 22, ainsi que discuter des questions spécifiques contenues dans l'ordre du jour provisoire et sa version annotée (documents UNEP/MED WG.523/1 et UNEP/MED WG.523/2).
8. Le Secrétariat a mentionné que l'exercice actuel 2022-2023 était le premier exercice biennal de la Stratégie à moyen terme 2022-2027 du PAM, qui a été adoptée par la COP 22, et que l'année 2022 verrait une série d'événements mondiaux et régionaux importants relatifs à l'agenda environnemental et du développement durable.

Point 2 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux

9. Le Président a présenté l'ordre du jour provisoire préparé par le Secrétariat, tel qu'il figure dans le document UNEP/MED WG.523/1, et annoté dans le document UNEP/MED WG.523/2.
10. Les membres du Comité de pilotage de la CMDD ont demandé l'ajout des points suivants au point 6 de l'ordre du jour « Autre questions » :
 - une mise à jour sur le pays hôte de la 20^e Réunion de la CMDD, qui devrait se tenir en juin/juillet 2023.

- une présentation par la Turquie de sa proposition d'établir et d'héberger un nouveau Centre d'activités régionales (CAR) pour l'adaptation aux changements climatiques.
- une discussion sur la participation du PNUE/PAM à la Conférence sur les changements climatiques à Charm el-Cheikh, en Egypte, de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), qui se tiendra en novembre 2022.

11. L'ordre du jour, y compris les trois points ci-dessus au point 6 de l'ordre du jour « Autres questions », a été adopté par les participants, tel qu'inclus à l'annexe II du présent rapport de réunion.

Point 3 de l'ordre du jour : Travaux de la CMDD et mise en œuvre de la SMDD. Examen des progrès réalisés pour la période juillet 2021 – avril 2022

12. Le Secrétariat a présenté le document UNEP/MED WG.523/3 intitulé « Rapport d'activité et questions spécifiques » et a fourni un aperçu des progrès réalisés au cours de la période juillet 2021-avril 2022.

13. La présentation du Secrétariat a notamment porté sur les éléments suivants : les résultats de la COP 22 et de la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (UNEA-5) ; l'intégration du tableau de bord méditerranéen de la durabilité dans la plateforme en ligne du Tableau de bord pour le suivi de l'état de l'environnement mondial du PNUE ; les progrès réalisés dans la mise en œuvre des initiatives phares de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD) et de l'étude prospective MED 2050 ; les activités pertinentes en matière de coopération et de partenariat, ainsi que de communication et de sensibilisation.

14. Après avoir remercié le Secrétariat pour le travail considérable accompli et le nombre impressionnant d'activités, le Président a invité les membres du Comité de pilotage de la CMDD à formuler des observations sur le rapport d'activité et à rendre compte de leurs propres activités qui ont contribué à la mise en œuvre et au suivi de la SMDD.

15. Une membre du Comité de pilotage de la CMDD a félicité le Secrétariat pour ses réalisations remarquables, qui sont alignées avec les défis mondiaux, notamment en termes de coopération entre les conventions et les plans d'action relatifs aux mers régionales. Elle a également évoqué l'importante contribution du PNUE/PAM au *One Ocean Summit*, qui s'est tenu à Brest, en France, le 11 février 2022.

16. Un autre membre du Comité de pilotage de la CMDD a félicité le Secrétariat pour ses efforts et a recommandé de rendre les réalisations encore plus visibles, en particulier au sud de la Méditerranée, par l'intermédiaire d'activités de mise en réseau et d'actions de communication. En affirmant qu'il n'existe pas de développement durable sans prise en compte des changements climatiques, il a appelé à établir des liens entre les travaux de la CMDD et la prochaine COP 27 de la CCNUCC, cette dernière représentant un événement approprié où le système du PNUE/PAM – Convention de Barcelone, la CMDD, les organisations de la société civile (OSC) concernées et les partenaires du PAM pourraient mettre en lumière les défis, les solutions et les meilleures pratiques en matière d'action climatique au niveau régional, dans une région qui constitue un point chaud des changements climatiques.

17. Un autre membre du Comité de pilotage de la CMDD a félicité le système PNUE/PAM – Convention de Barcelone, et souligné que le profil et le travail de la Commission ont été améliorés et ont atteint des résultats substantiels. Il a déclaré que la COP 27 de la CCNUCC devrait être considérée comme un forum très pertinent pour la CMDD pour représenter l'ensemble de la région méditerranéenne, comme un modèle parmi les mers régionales et au-delà, et comme une interface Nord/Sud pertinente. Le réseau indépendant d'experts méditerranéens sur les changements climatiques et environnementaux (MedECC) a également été remercié pour avoir apporté d'importantes contributions aux récents événements régionaux rassemblant les OSC méditerranéennes. Ce membre

du Comité de pilotage de la CMDD a enfin rendu compte du travail collaboratif réalisé par le GWP-Med avec le Centre d'activités régionales Programme d'interventions prioritaires (CAR/PAP) et l'UNESCO dans la préparation du cadre méthodologique intégré pour la gestion intégrée des zones côtières (GIZC), la planification de l'espace marin (PEM) et l'approche écosystémique.

18. Une membre du Comité de pilotage de la CMDD représentant une Partie contractante a exprimé des préoccupations concernant les frontières maritimes des Parties contractantes dans la plateforme en ligne du Tableau de bord pour le suivi de l'état de l'environnement mondial du PNUE (WESR) et dans l'application MapX. Elle a déclaré que les informations figurant sur les cartes ne devraient pas causer de préjudice à la juridiction maritime des autres parties et États, conformément aux dispositions de la Convention de Barcelone.

19. La même membre du Comité de pilotage de la CMDD a fait part de ses préoccupations concernant le « Document de discussion de base pour l'agenda d'adhésion méditerranéen à la Convention d'Aarhus » (*Foundation Discussion Document (FDD) for the "Mediterranean Accession Agenda to the Aarhus Convention"*), qui a été préparé par MEPIELAN (partenaire du PAM) dans le cadre d'un partenariat avec le Bureau d'information méditerranéen pour l'éducation, la culture, le développement durable et l'environnement (MIO-ECSDE), et qui a été distribué en tant que document d'information UNEP/MED WG.523/Inf.6 aux participant.e.s de la 23^e Réunion du Comité de pilotage de la CMDD.

20. Cette membre du Comité de pilotage de la CMDD a fait observer que le rapport d'activité contenait l'expression « mers régionales paneuropéennes », et a suggéré la correction de cette expression par « mers régionales entourant l'Europe ». En réponse à cette préoccupation, Mme Tatjana Hema, Coordonnatrice du PNUE/PAM, a expliqué que la référence aux mers régionales européennes est une référence géographique, qui est liée au fait que leurs États côtiers limitrophes appartiennent à l'Europe en tant que continent, conformément aux commissions économiques régionales des Nations Unies ; seule la Méditerranée est une mer bordée par des États côtiers qui appartiennent à trois continents (c'est-à-dire l'Afrique, l'Asie et l'Europe).

21. Enfin, en commentant le paragraphe n° 69 du rapport d'activité, au sujet de la gestion des aires marines écologiquement et biologiquement importantes (EBSA) et la création d'aires marines protégées au sein de ces dernières, la même membre du Comité de pilotage de la CMDD a déclaré que la coopération des États côtiers devrait être conditionnée par l'absence de litiges de juridiction maritime en cours.

22. L'Assemblée parlementaire de la Méditerranée (APM) a mentionné que ce réseau régional de parlementaires a été confronté à des décisions difficiles adoptées par ses États membres pour faire face aux conséquences de l'agression de la Russie contre l'Ukraine, notamment en termes de retard dans la mise en œuvre des plans de transition énergétique verte pertinents. Ce membre du Comité de pilotage de la CMDD a souligné que le bassin méditerranéen est un « point chaud des changements climatiques », en plus du réchauffement global des mers, avec des dommages immenses pour nos écosystèmes et la biodiversité. Dans ce contexte, l'APM a exhorté à plusieurs reprises les gouvernements nationaux à prendre des mesures conformément aux cibles de l'ODD 14, en tenant compte de la nécessité d'un effort collectif sans précédent en vue d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 et pour guider notre région vers une transition énergétique bien planifiée.

23. L'APM a fait état de la signature du mémorandum d'accord avec le PNUE, comme convenu par la COP 22, lors de la 16^e session plénière de l'APM qui s'est tenue à Dubaï, aux Émirats arabes unis, du 9 au 10 mars 2022. Il est prévu dans ce contexte que l'APM contribue au prochain « Guide du parlementaire pour la protection de la mer Méditerranéennes et de son littoral » du PNUE/PAM en vue d'un lancement possible lors de la prochaine session plénière de l'APM, qui se tiendra à Rabat, au Maroc, en mars 2023.

24. L'APM a informé les participant.e.s à la réunion de l'organisation d'un événement international dédié, à la veille de la COP 27 de la CCNUCC, qui soutiendra la dimension parlementaire de la Conférence. Enfin, en avril 2022, l'APM s'est engagée dans des discussions de haut niveau avec le Conseil économique et social de l'ONU, au sein du Comité d'experts de l'administration publique, au sujet de la façon d'accroître l'engagement et la participation dans le processus de prise de décision en matière d'environnement, y compris dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention d'Aarhus ; dans ce contexte, l'APM organise un Forum économique de haut niveau des régions euro-méditerranéennes et du Golfe, qui sera organisé en décembre 2022 par le Parlement du Maroc à Tanger, dans le cadre duquel le développement durable, la transition verte, la sécurité alimentaire et énergétique constitueront les principaux thèmes des discussions.

Conclusion :

i. Le Comité de pilotage de la CMDD a fait part de sa satisfaction quant aux efforts soutenus et aux principales réalisations, et y a apporté son soutien. Il a invité le Secrétariat, les membres de la CMDD et les partenaires du PAM à poursuivre leur engagement en faveur de la mise en œuvre de la SMDD, ainsi qu'à renforcer leur coopération et leurs activités de communication de manière synergique.

Point 4 de l'ordre du jour : Questions spécifiques

25. En sa qualité de Vice-président remplaçant le Président en son absence, le professeur Michael Scoullou a présenté ce point de l'ordre du jour comme étant le plus important de la réunion, avant de mentionner que le document de travail UNEP/MED WG.523/3 comporte des éléments substantiels sur les activités liées à la SMDD à l'attention des participant.e.s, en plus d'une série de documents d'information, et d'insister sur les éléments spécifiques à considérer, à examiner et à discuter par le Comité de pilotage de la CMDD.

A. Tableau de bord méditerranéen de la durabilité et indicateurs de consommation et production durables

26. Au cours de ce point de l'ordre du jour, la Coordonnatrice a rappelé le mandat donné par les parties contractantes au Secrétariat pour le suivi de la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable par le biais du tableau de bord de la durabilité de la Méditerranée, y compris les liens étroits qui ont été développés entre le tableau de bord régional et la dimension mondiale des ODD par l'accès à des informations actualisées.

27. Le Secrétariat (Plan Bleu et Centre d'activités régionales pour la Consommation et la production durables) a effectué une présentation Power Point sur les activités liées au tableau de bord méditerranéen de la durabilité et aux indicateurs de consommation et de production durables (CPD), telles qu'incluses dans le document UNEP/MED WG.532/3. Cette présentation concernait principalement l'intégration du tableau de bord et des indicateurs de CPD dans le Tableau de bord pour le suivi de l'état de l'environnement mondial – WESR¹, qui est la plateforme de données, d'informations et de connaissances du PNUE, permettant un suivi efficace des progrès vers le développement durable en Méditerranée, tout en répondant au défi de créer des ensembles de données et des indicateurs multiscalaires au sein de plateformes d'informations connectées pour faciliter le flux et l'utilisation des données par les Parties contractantes et les partenaires. Le Plan Bleu a fait état de l'utilisation de l'application MapX pour le partage de données et de cartes, avec le soutien du PNUE/GRID-Genève, avec plus de 220 vues disponibles pour la Méditerranée.

28. Par ailleurs, le Plan Bleu a fait état d'une étude réalisée en 2021, en coopération avec le *Centre International de Droit Comparé de l'Environnement (CIDCE)*, qui est un membre de la CMDD, pour la mise au point d'indicateurs juridiques permettant le suivi de l'effectivité de l'application de la

¹ <https://wesr.unep.org>

Convention de Barcelone², ainsi que le développement d'une activité destinée à suivre les interactions entre santé et environnement, dans le cadre de l'initiative « Preventing ZOonotic Disease Emergence (PREZODE) »³.

29. Cette présentation a été suivie d'une démonstration en direct de MapX, réalisée par le Plan Bleu, qui s'est concentrée sur les principales fonctionnalités et valeurs ajoutées de la plateforme de partage de connaissances et de données du Tableau de bord pour le suivi de l'état de l'environnement mondial (WESR). Cette démonstration en direct avait pour but de montrer le fonctionnement de MapX à travers des fonctionnalités pertinentes et quelques exemples de la façon dont l'outil peut soutenir les processus d'évaluation environnementale.

30. Au cours de la discussion qui a suivi, la Coordinatrice a mentionné que l'intégration du tableau de bord méditerranéen de la durabilité dans le Tableau de bord pour le suivi de l'état de l'environnement mondial (WESR) représente une avancée importante grâce à des bases de données en ligne solides, ce qui garantit l'utilisation des données les plus précises et officielles par le PNUE/PAM en vue de préparer les évaluations régionales pertinentes. Elle a également fait état des défis existants en matière d'harmonisation des différents systèmes de suivi et bases de données utilisés par l'Unité de coordination et les Composantes du PNUE/PAM. Elle a également mentionné qu'il est important de faire preuve d'autant de prudence que possible avec l'utilisation de cartes en raison de la sensibilité politique potentielle dans notre région.

31. En réponse à une question de la Coordinatrice, le Plan Bleu a expliqué que le Tableau de bord méditerranéen de la durabilité était prêt à l'usage par les représentants des Parties contractantes, avant d'indiquer que la combinaison des données en termes de temps et d'échelle était possible, et de préciser que les pays gardaient le contrôle des données qu'ils souhaitaient partager.

32. La Turquie a demandé des éclaircissements au Secrétariat au sujet des informations des Parties contractantes concernant l'utilisation du WESR et de MapX. La Coordinatrice a répondu que les Parties ont été dûment informées, étant donné que ces activités figurent à la fois dans la Stratégie à moyen terme 2022-2027 et dans le Programme de travail et le budget du PAM pour 2022-2023.

Conclusions :

ii. Le Comité de pilotage de la CMDD a salué les travaux entrepris par le Secrétariat (Plan Bleu et CAR/CPD) au cours de la période considérée (juillet 2021 – avril 2022), notamment les mises à jour régulières du Tableau de bord méditerranéen de la durabilité, dont l'intégration des indicateurs de CPD a permis de consolider, et qui a été intégré dans le Tableau de bord pour le suivi de l'état de l'environnement mondial (WESR) administré par le PNUE afin de faciliter l'accès à des ensembles de données géospatiales dans une plateforme en ligne adaptée au système PNUE/PAM – Convention de Barcelone et au suivi de la mise en œuvre de la SMDD, grâce à un accès plus large à des données de qualité pour les Parties contractantes et les partenaires.

iii. Reconnaissant la valeur ajoutée de l'intégration du Tableau de bord méditerranéen de la durabilité dans le WESR, le Comité de pilotage de la CMDD a recommandé au Secrétariat (Plan Bleu) de s'appuyer sur cette première réalisation pour faire évoluer l'Observatoire méditerranéen de l'environnement et du développement durable grâce aux fonctionnalités et aux outils fournis par le WESR. À ce titre, le Comité de pilotage de la CMDD a souligné la nécessité de renforcer les capacités en aidant les Parties contractantes à soumettre leurs données et à utiliser la plateforme, tout en tenant compte de l'importance de la qualité des données.

iv. Le Comité de pilotage de la CMDD a encouragé le Secrétariat à poursuivre ses efforts visant à harmoniser ses travaux relatifs à l'établissement de rapports, au suivi et à l'évaluation

² <https://planbleu.org/en/publications/developing-legal-indicators-to-monitor-the-effectiviy-of-application-of-the-barcelona-convention/>

³ <https://prezode.org/>

avec les processus régionaux et mondiaux pertinents, notamment le processus mondial sur les indicateurs des ODD.

B. Initiatives phares de la SMDD

33. Le Vice-président a présenté ce sous-point de l'ordre du jour, en rappelant aux participant.e.s qu'une section du document UNEP/MED WG.523/3 fait le point sur les développements récents concernant les initiatives phares de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable dans lesquelles le Secrétariat est directement impliqué en termes de mise en œuvre.

Prix Istanbul de la Ville respectueuse de l'environnement

34. Après avoir rappelé les résultats de la troisième édition du prix (2020-2021), y compris la cérémonie de haut niveau de remise du prix qui s'est tenue pendant la session ministérielle de la COP 22, tel que décrit dans le document UNEP/MED WG.523/3, le Secrétariat a présenté le projet de feuille de route relatif à la quatrième édition (2022-2023), tel qu'il figure à l'annexe III du même document, avant d'expliquer que des travaux sont en cours en coopération avec le projet Villes méditerranéennes durables de l'IEV CFT MED et les partenaires concernés en vue de simplifier le processus de nomination et de sélection (approche et méthodologie) et de disposer d'un formulaire de candidature en ligne avec un outil facilitant le calcul des indicateurs clés de performance, étant donné que l'objectif final consiste à limiter la charge et à susciter davantage d'intérêt de la part des potentielles villes méditerranéennes candidates.

35. Un membre du Comité de pilotage de la CMDD a soulevé la question de l'inégalité des ressources et des capacités des villes méditerranéennes à postuler pour le prix, avant de suggérer une approche plus responsabilisante qui encouragerait davantage les villes du Sud à candidater, et de suggérer d'envisager la possibilité d'inclure des activités à petite échelle dans le processus d'évaluation, par exemple un projet développé par une municipalité en collaboration avec la société civile. Il a été déclaré que le prix devrait être considéré comme un encouragement et une incitation pour les villes à entreprendre davantage d'actions en faveur du développement durable au niveau local.

36. La Coordinatrice a répondu que le Secrétariat s'est rendu compte que les procédures pouvaient s'avérer trop compliquées pour les villes candidates, bien que la troisième édition du prix et sa cérémonie aient constitué un succès, notamment en termes de communication et de coopération avec les partenaires concernés (par exemple, l'atelier d'apprentissage par les pairs co-organisé avec Med Cities en octobre 2021). Elle a donc invité le Comité de pilotage de la CMDD à se concerter avec le Secrétariat dans la période à venir en vue de simplifier la méthodologie pour susciter davantage d'intérêt de la part des villes côtières méditerranéennes.

37. La Coordinatrice a expliqué qu'au-delà de ce prix qui permet d'impliquer les villes côtières dans le travail du PNUE/PAM, d'autres actions cherchent à mobiliser les femmes et les jeunes, conformément aux principes de la SMDD. Elle a évoqué le dialogue de haut niveau sur les capacités de direction des femmes organisé par la Turquie en marge de la session ministérielle de la COP 22 et indiqué que le PNUE/PAM s'engageait à renouveler cette expérience à l'avenir. À ce sujet, un membre du Comité de pilotage de la CMDD a fait état d'un événement majeur organisé sur les capacités de direction des femmes dans la diplomatie de l'eau, avant de faire part de son intérêt à collaborer avec le Secrétariat sur ces questions.

Prix méditerranéen des entreprises vertes

38. Le Centre d'activités régionales pour la consommation et la production durables (CAR/CPD) a fait une présentation Power Point sur ce prix de la durabilité pour l'innovation environnementale et l'entrepreneuriat vert, soutenu par le programme SwitchMed de l'Union européenne (UE), et qui a pour but de reconnaître les réalisations des entreprises, ainsi que les efforts des autorités publiques

dans la création d'un environnement favorable à l'entrepreneuriat vert, en promouvant un écosystème d'entreprises vertes propice à la mise en œuvre de l'ODD 12 (Consommation et production durables).

39. Après la présentation des résultats de la première édition du prix (2020-2021), tels que décrits dans le document UNEP/MED WG.523/3, le CAR/CPD a expliqué les procédures pour les deuxième et troisième éditions, qui se tiendront respectivement en 2022 et en 2023. La deuxième édition, organisée en coopération avec le projet STAND UP! de l'IEV CFT MED, devrait donner de la visibilité aux modèles d'entreprise qui favorisent des modes de CPD dans le secteur du textile et de l'habillement, dirigés par des femmes (sans limite d'âge) et/ou des jeunes (jusqu'à 35 ans), avec deux catégories de prix, à savoir une pour le Nord et l'autre pour le Sud. La troisième édition du prix We Med sera organisée en 2023 en coopération avec le projet RESET de l'IEV CFT MED. Enfin, la quatrième édition du prix, organisée dans le cadre du programme Switch Med, aura pour ambition de reconnaître les réalisations des entreprises et des autorités publiques qui contribuent à l'économie bleue durable.

Experts méditerranéens sur le changement climatique et environnemental (MedECC)

40. En tant qu'intervenant invité, le Dr Joël Guiot, Coordonnateur du MedECC, a effectué une présentation Power Point au sujet du travail réalisé par ce réseau indépendant de scientifiques. Après avoir rappelé la structure et le fonctionnement du réseau, la première partie de sa présentation s'est concentrée sur les principales conclusions du premier rapport d'évaluation de la Méditerranée (MAR1) et de son résumé à l'intention des décideurs, qui a été approuvé par la COP 22. La présentation s'est ensuite concentrée sur le travail en cours pour la préparation de trois rapports thématiques, y compris les informations de base, l'argumentaire et le champ d'application, et les projets d'aperçu des rapports sur : les risques côtiers (premier rapport), le lien entre le climat, l'eau, l'énergie, l'alimentation et les écosystèmes (deuxième rapport) et les changements environnementaux, les conflits et les migrations humaines (troisième rapport). La publication des trois rapports spéciaux est prévue avant la fin de l'année 2023, tandis que la préparation du rapport MAR2 est prévue à partir de 2024. Il est prévu de mobiliser les membres de la CMDD afin de conduire l'examen des projets d'aperçus et des projets de rapports thématiques.

41. Dans la discussion qui a suivi, un membre du Comité de pilotage de la Commission a soulevé trois points importants pour stimuler l'action climatique en Méditerranée, y compris dans la perspective de la COP 27 de la CCNUCC : 1. le climat et les jeunes ; 2. le climat et les conflits ; 3. le climat et les migrations. Ce membre du Comité de pilotage de la CMDD a ainsi recommandé plus d'interactions entre le MedECC et les OSC à des fins de consultation et de communication.

42. Après avoir félicité le MedECC, un membre du Comité de pilotage de la CMDD a déclaré que l'interface science-politique en vue d'aider les décideurs politiques à comprendre les défis du changement climatique constitue la composante la plus difficile de cette initiative. En plus des rapports volumineux, il est nécessaire de fournir des documents courts (quelques pages par exemple) qui s'avèrent plus adaptés aux décideurs politiques ; il a été suggéré de préparer un document de deux pages pour mettre en avant une série de recommandations issues du MAR1 et de son résumé à l'intention des décideurs.

43. Tout en demandant des précisions sur le calendrier des trois rapports thématiques, la Coordinatrice a suggéré d'organiser une consultation des parties prenantes et un débat entre scientifiques et parties prenantes lors de la 20^e Réunion de la CMDD, qui se tiendra en juin/juillet 2023.

44. GWP-Med a offert son soutien et sa contribution éventuelle au rapport thématique sur le lien climat-eau-énergie-alimentation-écosystèmes.

45. Suite à l'intervention d'un membre du Comité de pilotage de la CMDD représentant une Partie contractante, la discussion a porté sur la manière de tirer parti de la COP 27 de la CCNUCC afin

d'organiser un dialogue significatif entre les scientifiques, les décideurs et les représentants de la société civile, en vue de faire passer des messages forts et de mettre en avant des exemples de réussite, avec des messages de sensibilisation communs. La Coordinatrice a expliqué que le Secrétariat réfléchit à l'opportunité de co-organiser un pavillon méditerranéen dans lequel le MedECC devrait avoir un rôle important, en collaboration avec le Secrétariat de l'UpM et d'autres partenaires.

Évaluations régionales et échanges de connaissances sur les solutions de haute et basse technologie mises en œuvre avec succès pour réduire les déchets

46. En tant qu'intervenante invitée, Mme Anastasia Roniotes, MIO-ECSDE, a effectué une présentation Power Point sur le référentiel en ligne des meilleures pratiques méditerranéennes en matière de réduction des déchets⁴, qui a été lancé en janvier 2022, avec 20 études de cas disponibles en anglais et en français, couvrant divers aspects de l'économie circulaire (prévention, réutilisation et recyclage), et des fiches individuelles développées pour chacune des bonnes pratiques. Cette activité a reçu le soutien financier du projet régional *Water and Environment Support* (WES), qui est financé par l'UE dans la région du voisinage sud de l'Initiative européenne de voisinage (IEV).

47. Mme Roniotes a expliqué que le référentiel en ligne a pour objectif de transférer les connaissances et les techniques aux parties prenantes de la région et de leur permettre de reproduire ou d'adapter ces approches viables. Le référentiel décrit les principaux défis et résultats des études de cas méditerranéennes sélectionnées. Enfin, le référentiel offre la possibilité d'ajouter de nouvelles pratiques afin d'enrichir et de développer la plateforme en ligne.

Gouvernance environnementale : Encourager l'adhésion et la mise en œuvre de la Convention d'Aarhus sur l'accès du public à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus)

48. Mme Roniotes a effectué une présentation Power Point au sujet du travail effectué en vue de mettre en œuvre cette initiative phare de la SMDD. Elle a rappelé que l'objectif de la Stratégie est d'obtenir l'adhésion des deux tiers des pays méditerranéens à la Convention d'Aarhus d'ici 2025, alors que 12 des 22 Parties contractantes sont déjà Parties à la Convention d'Aarhus (54,5 %) à l'heure actuelle. Elle a expliqué les trois phases du projet : l'étude documentaire pour l'élaboration d'un document de discussion de base pour le programme d'adhésion méditerranéen à la Convention d'Aarhus a été entreprise par MEPIELAN (partenaire du PAM) (voir document UNEP/MED WG.523/Inf.6), tandis que la réunion d'experts pour valider le document devrait se tenir en 2022 et que les activités régionales de renforcement des capacités sont prévues pour 2022-2024.

49. Au cours du débat qui a suivi, la Coordinatrice a félicité le MOI-ECSDE pour les progrès considérables accomplis au cours de la période de présentation des rapports pour cette initiative phare de la SMDD. Un membre de la CMDD a souligné l'importance de cette initiative en vue de la participation de tous les citoyens aux processus décisionnels. Un membre du Comité de pilotage de la CMDD a déclaré que le suivi après la validation du document de discussion de base s'avérerait crucial, en particulier au sujet de son utilisation par les organes parlementaires régionaux en vue de promouvoir l'adhésion à la Convention d'Aarhus dans les parlements nationaux des pays méditerranéens.

Conclusions :

v. Le Comité de pilotage de la CMDD s'est félicité du succès et de la couverture médiatique exceptionnelle dont a bénéficié la troisième édition du Prix Istanbul de la ville respectueuse de l'environnement (2020-2021), qui a été décerné à la ville de Málaga, en Espagne, lors de la session ministérielle de la COP 22.

⁴ <https://bestpractices-waste-med.net>

- vi. Le Comité de pilotage de la CMDD a pris note et s'est félicité du projet de feuille de route concernant la quatrième édition du Prix Istanbul de la ville respectueuse de l'environnement (2022-2023) et a encouragé le Secrétariat à mettre en œuvre les activités proposées dans ce sens, en coopération avec les partenaires concernés, notamment la révision du processus et de sa méthodologie en vue de les simplifier, le lancement de l'appel à candidatures en temps voulu, et le renforcement des activités de communication dans le but de susciter davantage l'intérêt des villes côtières méditerranéennes. Il a également préconisé la mise en place d'une réflexion avec les membres de la CMDD et les partenaires concernés sur les mesures qui permettraient de simplifier davantage l'ensemble du processus de sélection et de nomination, tout en maintenant des normes de durabilité élevées dans la méthodologie, le cadre d'évaluation et des indicateurs clés de performance.
- vii. Saluant les efforts entrepris pour assurer le succès de la première édition du Prix WeMed des entreprises vertes, le Comité de pilotage de la CMDD a accepté la recommandation en vue de donner une portée thématique à la deuxième édition du prix (2022-2023).
- viii. Prenant note avec satisfaction des travaux en cours du réseau indépendant d'experts MedECC, ainsi que de la pertinence des trois rapports thématiques pour le système PNUE/PAM – Convention de Barcelone, le Comité de pilotage de la CMDD a encouragé le MedECC à renforcer la composante dédiée à l'interface science-politique-société de son mandat et à poursuivre le dialogue avec la CMDD et son Comité de pilotage, avec le concours approprié du Secrétariat. À cette fin, le Comité de pilotage de la CMDD a invité le MedECC et le Secrétariat à organiser un débat sur les résultats des travaux du MedECC menés au cours de la période biennale 2022-2023, dont les trois rapports thématiques, lors de la 20^e Réunion de la CMDD qui se tiendra en juin/juillet 2023.
- ix. Le Comité de pilotage de la CMDD a recommandé d'engager une réflexion sur la promotion de la contribution des scientifiques de la société civile aux travaux du MedECC. Il a également recommandé l'élaboration de documents concis et adaptés aux besoins des décideurs politiques de haut niveau, par exemple un document de qualité portant sur les conclusions du MAR 1 du MedECC. Enfin, le Comité a proposé de tirer parti de la 27^e session de la Conférence des Parties (COP 27) à la CCNUCC, qui se tiendra à Charm el-Cheikh, en Égypte, du 6 au 18 novembre 2022, pour interagir non seulement avec les décideurs, mais aussi avec d'autres parties prenantes, en particulier les organisations de la société civile.
- x. Le Comité de pilotage de la CMDD a salué la présentation faite par le MIO-ECSDE et a reconnu les efforts collectifs mobilisés par ce partenaire, le Secrétariat, le Secrétariat de l'Union pour la Méditerranée (UpM) et le Cercle des parlementaires méditerranéens pour le développement durable (COMPSUD), en collaboration avec d'autres partenaires et experts, pour lancer avec succès l'initiative phare de la SMDD sur les évaluations régionales et les échanges de connaissances visant à réduire les déchets, à travers le projet régional Water and Environment Support (WES) financé par l'Union européenne (UE) dans la région sud de l'Initiative européenne de voisinage (IEV), par la promotion auprès des partenaires concernés de la base de données en ligne recensant les meilleures pratiques méditerranéennes en matière de réduction des déchets, notamment en invitant les parties prenantes intéressées à proposer d'autres meilleures pratiques à intégrer dans cette plateforme interactive.
- xi. Le Comité de pilotage de la CMDD a pris note avec satisfaction des progrès réalisés dans le cadre des initiatives phares de la SMDD sur la gouvernance environnementale. S'agissant de l'initiative phare visant à faciliter l'adhésion à la Convention d'Aarhus, soutenue par le programme LIFE et le projet régional WES financés par l'UE, le MIO-ECSDE, le MEPIELAN et le Secrétariat ont été encouragés à poursuivre leur collaboration en vue d'organiser un atelier régional de renforcement des capacités pour soutenir cette initiative phare de la SMDD, en

étroite coopération avec le Secrétariat de la Convention d'Aarhus (CEE-ONU), COMPSUD et d'autres réseaux de parlementaires membres de la CMDD.

C. Etude prospective MED 2050

50. La Coordinatrice du PAM a présenté ce sous-point de l'ordre du jour en rappelant le long processus et la réalisation importante que représente l'étude prospective MED 2050 mise en œuvre par le Plan Bleu.

51. Francois Guerquin, Directeur du Plan Bleu, a effectué une présentation Power Point pour rendre compte des progrès réalisés depuis la 19^e Réunion de la CMDD. Il a rappelé que le programme considère à la fois un horizon à long terme et un horizon intermédiaire (2050 et 2030) et qu'il poursuit trois objectifs : 1. la protection à long terme des écosystèmes marins ; 2. la transition vers le développement durable de la région ; et 3. la réduction des risques et des crises majeures qui pourraient avoir des répercussions sur l'environnement d'ici 2050. MED 2050 prête attention aux répercussions des changements climatiques et à l'évolution des écosystèmes marins, en tenant compte des spécificités sous-régionales du bassin méditerranéen. Les scénarios et les voies de transition sont élaborés par les experts du groupe de prospective, qui compte des scientifiques, des représentants de la société civile, des jeunes, des organisations régionales et internationales, ainsi que d'autres acteurs concernés. La base de la prospective comprend une analyse et une qualification des tendances majeures, des perturbations et des signaux faibles pour une série de variables, pour lesquelles des fiches d'information ont été rédigées et classées dans les catégories suivantes : Démographie ; Environnement ; Gouvernance ; Économie ; Société ; et Technologie. Le Module 2 de MED 2050 a été lancé et repose sur des consultations de parties prenantes pour mettre au point de manière collaborative les visions futures différenciées de la Méditerranée d'une manière inclusive. Il a pour ambition de recueillir des visions qualitatives de l'environnement et du développement en Méditerranée d'ici 2050 et d'explorer des visions normatives contrastées par sous-région.

52. Dans la discussion qui a suivi, et en partant du constat que MED 2050 est bien structuré malgré sa complexité, trois membres du Comité de pilotage de la CMDD ont invité le Plan Bleu à associer formellement la Commission et son Comité de pilotage à la prospective participative, notamment pour le Module 2. Le Plan Bleu a répondu que la Commission sera consultée sur les scénarios et les voies de transition, et que la 20^e Réunion de la CMDD qui sera organisée en juin/juillet 2023 représente une opportunité pour ce type d'interactions.

53. Un membre du Comité de pilotage de la CMDD a adressé ses compliments au Plan Bleu pour les progrès réalisés dans la mise en œuvre de MED 2050, qui constitue une entreprise à la fois majeure et difficile, et pour la synthèse du contenu important des fiches d'information. Le Plan Bleu a été invité à accorder plus d'attention à la géopolitique, à l'instabilité politique et aux crises fréquentes dans la région méditerranéenne.

Conclusions :

xii. Le Comité de pilotage de la CMDD a pris note des travaux réalisés et des activités prévues pour finaliser l'étude prospective MED 2050 au cours de l'actuel biennium 2022-2023, renouvelant les encouragements et le soutien au Secrétariat (Plan Bleu) pour achever le processus dans les délais afin que le processus de révision de la SMDD et la préparation de la SMDD post-2025 puissent être éclairés par les résultats de MED 2050.

xiii. Réaffirmant sa volonté et son intérêt à participer de manière inclusive à la dimension participative de MED 2050, le Comité de pilotage de la CMDD a demandé au Secrétariat (Plan Bleu) d'impliquer davantage les Membres de la CMDD et de son Comité de pilotage dans les prochaines consultations à entreprendre dans le cadre de MED 2050 au cours du dernier trimestre de 2022 et visant à examiner les produits intermédiaires, y compris les projets de

scénarios, ainsi qu'à renforcer la composante de sensibilisation pour s'engager davantage avec les parties prenantes et les partenaires concernés.

D. Processus de révision de la SMDD

54. La Coordinatrice du PAM a présenté ce processus stratégique et prospectif en soulignant que la SMDD constitue la seule stratégie régionale de durabilité en Méditerranée. Elle a ajouté que la mise en œuvre de la SMDD est un processus collectif soutenu par le Secrétariat à travers les orientations de la CMDD : les efforts de toutes les parties prenantes jouent un rôle décisif dans sa réalisation, comme le montre les initiatives phares de la Stratégie. Elle a mentionné la nécessité de réfléchir au processus de révision de la Stratégie, conformément à ses dispositions spécifiques, mais aussi en vue d'aligner davantage les processus du PAM sur les processus mondiaux, y compris en termes d'échéances. Elle a indiqué que l'évaluation et la révision de la Stratégie devraient reposer sur des études d'évaluation clés, à savoir le rapport sur l'état de l'environnement et du développement en Méditerranée (RED), le MAR1 et trois rapports thématiques du MedECC, MED 2050, le Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée, ainsi que sur les conclusions de l'évaluation à mi-parcours de la Stratégie réalisée en 2020-2021. Enfin, elle a évoqué les options pour le processus de révision de la Stratégie, telles que suggérées par le Secrétariat dans le document UNEP/MED WG.523/3.

55. Dans la discussion qui a suivi, un membre du Comité de pilotage de la CMDD a mentionné que, bien que la Méditerranée ait été la première région à élaborer une stratégie régionale de développement durable, les stratégies nationales envisagent en priorité leurs liens avec le Programme 2030 et les ODD, avec une échéance fixée en 2030 ou en 2035. Par conséquent, il n'a pas été recommandé de définir une nouvelle SMDD avant l'échéance mondiale de 2030, en considérant également que l'évaluation de la Stratégie pourrait être plus efficace en cas d'allocation de davantage de temps et de ressources.

56. Au contraire, considérant que la région méditerranéenne et sa Commission du développement durable devraient rester une force proactive et pionnière, et que la SMDD devrait fournir des orientations générales pour la planification à long terme, un membre du Comité de pilotage de la CMDD a recommandé de lancer l'évaluation et la révision de la Stratégie dès que possible pour ne pas perdre l'élan.

57. Dans la même veine, un autre membre du Comité de pilotage de la Commission a souligné la nécessité pour la région méditerranéenne de poursuivre sa propre stratégie, tout en l'alignant sur les processus mondiaux pertinents. Il a été recommandé d'entreprendre une « évaluation légère », en se concentrant sur quelques priorités plutôt que d'être exhaustif, en mobilisant les connaissances de MED 2050, et de prendre en compte les questions émergentes telles que les risques pour la sécurité alimentaire avec les conséquences du conflit en Ukraine.

58. En outre, la même membre du Comité de pilotage de la CMDD a suggéré de relancer l'approche du Mécanisme simplifié d'examen par les pairs (SIMPEER) en se concentrant sur l'ODD 14, comme moyen de faciliter l'appropriation de la SMDD par les pays méditerranéens. Il a été suggéré de tester cette approche lors de la 20^e Réunion de la CMDD. Cette proposition a été accueillie favorablement par d'autres membres du Comité de pilotage, et le Secrétariat a été invité à travailler dans cette direction avec les Parties contractantes intéressées au sujet de leur feuille de route ou stratégie nationale respective pour la mise en œuvre de l'ODD 14.

59. D'autres participants ont estimé que l'extension du calendrier de la SMDD donnerait l'occasion à la Commission et au Secrétariat de réaliser les objectifs qui n'ont pas encore été atteints et d'entreprendre une évaluation plus solide. Quels que soient le calendrier et l'échéance de la prochaine Stratégie, celle-ci devrait également tenir compte du programme mondial de développement durable pour l'après-2030.

60. Après une session de réflexion entre les membres du Comité de pilotage de la CMDD et avec le Secrétariat, la Coordinatrice du PAM a recommandé de rédiger une proposition plus élaborée pour le processus d'examen de la Stratégie en vue de la 24^e Réunion du Comité de pilotage qui se tiendra en décembre 2023.

Conclusions :

xiv. Le Comité de pilotage de la CMDD a convenu du caractère unique de l'actuelle SMDD 2016-2025, qui a été élaborée parallèlement à la préparation de du Programme 2030 et des ODD, notant que d'importants produits d'évaluation du PAM pourront être mobilisés dans le cadre du prochain processus de révision de la SMDD.

xv. Les membres du Comité de pilotage de la CMDD ont réfléchi et discuté des options possibles préparées par le Secrétariat, telles qu'incluses dans le document UNEP/MED WG.523/3, compte tenu de la pertinence du calendrier à 10 versus 15 ans pour la SMDD post-2025, ainsi que la séquence des activités envisagées dans le cadre du processus de révision de la SMDD.

xvi. Le Comité de pilotage de la CMDD a demandé au Secrétariat de consolider les options possibles pour entreprendre le processus d'évaluation et de révision de la SMDD, en tenant compte des commentaires fournis par la 23^e Réunion du Comité de pilotage de la CMDD, en vue de soumettre une proposition solide pour discussion lors de sa prochaine réunion.

Point 5 de l'ordre du jour : L'agenda mondial et régional pour le développement durable en 2022-2023. Opportunités et perspectives pour la CMDD

61. Tout en rappelant que l'ODD 14 est au cœur des événements mondiaux de 2022, la Coordinatrice du PAM a énuméré une série de ces événements clés, à savoir :

- Le *Forum des mondes méditerranéens* (Marseille, France, du 7 au 8 février 2022) a servi de préambule au *One Ocean Summit*, qui a été organisé pendant la présidence française du Conseil de l'Union européenne (Brest, France, 9-11 février). La Coordinatrice du PAM a animé l'atelier consacré à la mer Méditerranée lors du *One Ocean Summit*.
- La quatrième session de la conférence intergouvernementale chargée d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale, pour laquelle le PNUE/PAM est accrédité, s'est tenue à New York, aux États-Unis, et en ligne du 7 au 18 mars 2022.
- Dans le cadre du Forum régional pour le développement durable de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU) (Genève, Suisse, 6-7 avril 2022), le Secrétariat a collaboré avec le Bureau du PNUE pour l'Europe et le Bureau régional de l'UNESCO pour la science et la culture en Europe en vue d'organiser la table ronde d'apprentissage par les pairs sur l'ODD 14, intitulée « Améliorer la connaissance élémentaire des océans et le développement durable des mers régionales ». Le résumé de la table ronde, tel qu'il figure dans le rapport du forum régional au Forum politique de haut niveau (HLPF), a mis l'accent nécessaire sur le rôle des mers régionales et sur leur contribution à la mise en œuvre de l'ODD 14.
- La Conférence des Nations Unies sur les océans (Lisbonne, Portugal, 27 juin-1^{er} juillet) représente une étape clé pour faire le point sur les efforts et renouveler les engagements en vue de la réalisation du Programme 2030, et plus particulièrement de l'ODD 14 et de ses cibles. Les Parties contractantes, les partenaires du PAM et les membres de la CMDD ont été invités à contribuer à la dynamique créée par cette deuxième édition de la Conférence des Nations Unies sur les océans, en les incitant à enregistrer des engagements volontaires via le site web dédié, qui présente les efforts déployés en vue de la réalisation de l'ODD 14, notamment ceux relatifs à la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et de ses protocoles.
- Le Forum politique de haut niveau annuel se tiendra à New York, aux États-Unis, du 5 au 7 et du 11 au 15 juillet, et l'ODD 14 y sera examiné.
- La neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » de la CEE-ONU se tiendra à Nicosie, à Chypre, du 5 au 7 octobre 2022. Quatorze États membres de la CEE-

ONU sont également Parties contractantes à la Convention de Barcelone, et c'est la première fois que la Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » se tient dans un pays méditerranéen. Les deux thèmes de la 9^e Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » sont les suivants : 1. Infrastructures durables ; et 2. Circularité dans le tourisme. En outre, la troisième réunion de haut niveau des Ministres de l'Éducation et de l'Environnement sera organisée parallèlement à la 9^e Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » et portera sur l'éducation au développement durable (EDD). Les travaux du PNUE/PAM sur le tourisme et la durabilité en Méditerranée seront dûment mobilisés, valorisés et reconnus lors de la Conférence, en particulier à travers les projets pertinents dans lesquels les Composantes du PAM sont impliquées.

62. Parmi les intervenant.e.s invité.e.s, M. Ole Vestergaard, responsable de la gestion du programme de l'Initiative pour une économie bleue durable, au sein du Service des eaux marines et des eaux douces de la Division des écosystèmes du PNUE, a effectué une présentation Power Point au sujet des travaux du PNUE concernant l'ODD 14, y compris, entre autres, les principaux résultats de l'UNEA-5.2 et la contribution à la prochaine Conférence des Nations Unies sur les océans. Il a insisté sur l'agenda dynamique à venir, expliqué que le PNUE s'engage et participe activement au contexte de la préparation de la Conférence, notamment au projet de déclaration politique, à la discussion technique sur les cibles de l'ODD 14, et au Forum des jeunes. L'intervenant a informé les participant.e.s des huit dialogues interactifs structurés autour des cibles de l'ODD 14, avec des documents de référence disponibles en ligne⁵. Ole Vestergaard a enfin présenté l'Initiative du PNUE pour une économie bleue durable. Il a expliqué que le PNUE apporte son soutien aux pays intéressés afin de développer leur stratégie nationale ou leur feuille de route sur l'économie bleue durable, compte tenu de la complexité de l'agenda océanique et de la nature transversale de ce thème pour la réalisation des autres ODD.

63. En tant qu'intervenante invitée, Mme Nancy Soy, Coordinatrice des mers régionales au sein du Service de l'intégration des écosystèmes de la Division des écosystèmes du PNUE, a effectué une présentation Power Point sur 1. la publication « Contributions of Regional Seas Conventions and Action Plans to a Healthy Ocean »⁶ ; et 2. les orientations stratégiques pour les mers régionales (2022-2025)⁷.

64. Le Président a remercié les intervenant.e.s pour l'utilité et l'exhaustivité de leurs présentations, avant de déclarer que la clé du succès de la Conférence des Nations Unies sur les océans de 2022 est de transformer les engagements de la déclaration ministérielle en solutions et en actions concrètes.

65. Au cours de la discussion qui a suivi, un membre du Comité de pilotage de la CMDD a expliqué que le MOI-ECSDE (partenaire du PAM) est chargé de gérer plus de 40 événements parallèles de la 9^e Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe ». Il a été convenu avec les organisateurs d'étendre la portée des événements parallèles aux pays du sud de la Méditerranée et aux pays du Moyen-Orient, avec la participation de toutes les Parties contractantes à la Convention de Barcelone.

66. Un membre du Comité de pilotage de la CMDD a félicité les intervenant.e.s pour leurs excellentes présentations, avant de soulever deux points d'information vers des synergies possibles : 1. le GWP-Med et ses partenaires mettent en œuvre l'approche de la source à la mer, avec l'élaboration de lignes directrices vers un cadre de surveillance intégrée de la gestion de l'eau à l'échelle du bassin fluvial, de l'aménagement de l'espace marin et de l'approche écosystémique ; 2. le travail sur les déchets marins et la pollution plastique dans le contexte du projet régional *Water and Environment Support* (WES), qui est financé par l'UE dans la région du voisinage sud de l'IEV.

67. Une membre du Comité de pilotage de la CMDD représentant une Partie contractante a déclaré que des ressources financières sont nécessaires à la mise en œuvre de ces instruments et outils de gestion pertinents, en considérant que la COP 27 de la CCNUCC, qui se tiendra en novembre 2022,

⁵ <https://sdgs.un.org/basic-page/2022-un-ocean-conference-global-online-stakeholder-consultation-inputs-concept-papers>; <https://www.un.org/en/conferences/ocean2022/programme>

⁶ <https://www.unep.org/resources/report/contributions-regional-seas-conventions-and-action-plans-healthy-ocean>;

⁷ <https://www.unep.org/resources/policy-and-strategy/regional-seas-strategic-directions-2022-2025>

constituerait une occasion toute indiquée d'engager une discussion sur le financement de la protection de l'environnement et du développement durable.

68. Une membre du Comité de pilotage de la CMDD représentant une Partie contractante a informé les participant.e.s des résultats du *One Ocean Summit*, en tant que contributions essentielles à la Conférence des Nations Unies sur les océans de 2022, comme la création de la Coalition mondiale pour le carbone bleu⁸.

69. Avant de clore la session sur ce point 5 de l'ordre du jour, le CAR/CPD a effectué une présentation informative de l'« Ensemble de mesures régionales de promotion de l'économie verte et circulaire et de renforcement de la demande de produits plus durables » (voir les publications dans le document UNEP/MED WG.523/Inf.1). Ces mesures régionales devraient favoriser l'élaboration de politiques nationales destinées à promouvoir l'économie verte et circulaire dans les pays méditerranéens. Elles visent à soutenir la création et la promotion de l'économie verte par le biais du renforcement des capacités et du transfert de technologies, à renforcer la demande de produits plus durables et à soutenir le passage d'une économie linéaire à des modèles d'entreprise verts et circulaires innovants.

Conclusions :

xvii. Le Comité de pilotage de la CMDD a apprécié les présentations faites par le Secrétariat et les intervenant.e.s invité.e.s du siège du PNUE, ainsi que les discussions constructives qui ont suivi ces interventions et qui ont ouvert des opportunités pertinentes de synergies et de coopération interrégionales et régionales/mondiales.

xviii. Le Comité de pilotage de la CMDD a encouragé l'établissement de synergies concrètes entre les initiatives et processus mondiaux et régionaux pertinents, invitant les membres de la CMDD et le Secrétariat à saisir les opportunités ouvertes par la série d'événements de l'agenda sur l'environnement et le développement durable qui aborderont l'ODD 14 « Conserver et utiliser durablement les océans, les mers et les ressources marines pour le développement durable » et d'autres ODD pertinents pour promouvoir davantage le système PNUE/PAM – Convention de Barcelone, y compris les travaux de la CMDD, et amplifier sa visibilité.

Point 6 de l'ordre du jour : Toute autre question

70. La France a généreusement offert d'accueillir la 20^e Réunion de la CMDD en juin/juillet 2023, étant entendu que cette offre ne porte pas préjudice à toute autre proposition d'organisation.

71. La Turquie a exprimé son intention de soumettre une proposition visant à créer et à héberger un centre d'activités régional relatif à l'adaptation aux changements climatiques, après avoir rappelé que la Méditerranée constitue un point chaud en matière de changements climatiques, comme documenté dans le rapport MedECC, et avoir souligné la nécessité de renforcer la coopération régionale en vue de traiter cette question prioritaire et les besoins urgents connexes, comme le reflète également la Déclaration ministérielle d'Antalya.

72. L'Égypte a évoqué les priorités dans le cadre de la préparation de la COP 27 de la CCNUCC et a demandé le soutien du Secrétariat à cet égard.

Conclusions :

xix. Le Comité de pilotage de la CMDD a pris acte avec gratitude de l'intérêt manifesté par la France pour accueillir la 20^e Réunion de la CMDD qui se tiendra en juin/juillet 2023.

xx. Le Comité de pilotage de la CMDD a pris note des informations fournies par la Turquie sur sa proposition d'établir un Centre d'activités régionales dans le cadre du PNUE/PAM – Convention de Barcelone, en tant qu'effort visant à soutenir la région et les pays méditerranéens pour faire face aux défis climatiques.

⁸ <https://www.oneplanetsummit.fr/en/coalitions-82/blue-carbon-coalition-224>

xxi. Le Comité de pilotage de la CMDD a pris acte avec satisfaction de l'intention des Membres de la CMDD issus de la société civile d'influencer les décisions importantes qui façonneront la politique climatique lors de la prochaine COP 27 de la CCNUCC. A cet effet, le Comité de pilotage a recommandé au Secrétariat et aux Composantes du PAM de proposer des opportunités et un espace pour l'organisation d'événements parallèles conjoints à la COP 27.

xxii. Le Comité de pilotage de la CMDD a pris note de la demande de l'Égypte d'un soutien concret du Secrétariat et des Composantes du PAM pour soulever et traiter à la COP 27 les questions environnementales importantes pour la région et les pays méditerranéens, telles que la conservation de la biodiversité, la gestion intégrée des ressources en eau et la sécurité alimentaire.

Clôture de la réunion

73. Après l'approbation par consensus des conclusions et des recommandations de la réunion, le Président a remercié les participant.e.s, y compris les intervenant.e.s invité.e.s, pour leur contribution à la 23^e Réunion du Comité de pilotage de la CMDD. Il a félicité le Secrétariat pour la documentation préparée à l'occasion de la réunion et a indiqué que le rapport de la réunion sera distribué en temps voulu par voie électronique pour examen et commentaires éventuels.

74. Le Président a ajouté qu'il est fortement recommandé d'organiser la 24^e Réunion du Comité de pilotage de la CMDD en présentiel, sous la forme d'une réunion physique (et non à distance).

75. La Coordinatrice s'est jointe au Président afin de remercier les membres du Comité de pilotage de la CMDD et les intervenant.e.s invité.e.s. Elle a souligné que la discussion a apporté des contributions précieuses et des commentaires constructifs.

76. La réunion a été clôturée le jeudi 2 juin 2022 à environ 17 h 45 par le Président du Comité de pilotage de la CMDD.

Annexe I : Liste des participant.e.s

Annexe I: Liste des participant.e.s

Membres du Comité de pilotage de la CMDD	
<p>EGYPTE Vice-Présidente</p>	<p>Mme Samah Saleh Responsable de l'Unité Développement Durable Agence égyptienne des affaires environnementales Ministère de l'environnement Le Caire, Egypte</p>
<p>ESDF: THE EGYPTIAN SUSTAINABLE DEVELOPMENT FORUM / LE FORUM ÉGYPTIEN DU DÉVELOPPEMENT DURABLE Vice-Président</p>	<p>Dr Emad Adly Président du Conseil Le Caire, Egypte www.esdf.net</p>
<p>FRANCE Rapporteuse</p>	<p>Mme Anne-France Didier Conseillère politiques territoriales Pilote ODD14, DGAMPA:SEML/SPM Ministère de la Mer Paris, France</p>
<p>GWP-MED: THE GLOBAL WATER PARTNERSHIP – MEDITERRANEAN / LE PARTENARIAT MONDIAL POUR L'EAU – MÉDITERRANÉE Vice-Président</p>	<p>Prof. Michael J. Scoullos Président www.gwp.org</p>
<p>PAM: PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE MEDITERRANEAN / APM : ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE LA MEDITERRANEE Vice-Président</p>	<p>S.E. Sergio Piazzi (Ambassadeur) Secrétaire général Mr Marco Mura Chargé de programme – Coopération économique, sociale et environnementale www.pam.int</p>
<p>SLOVENIE Président</p>	<p>Dr Mitja Bricelj Secrétaire Ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire Direction de l'Environnement, Service de l'Eau Ljubljana, Slovénie</p>

TURQUIE	M. Tamer Çobanoğlu Expert Mme Aslı Topalak Expert Ministère de l'Environnement et de l'Urbanisme Ankara, Turquie
----------------	---

Intervenant.e.s invité.e.s.	
MedECC: MEDITERRANEAN EXPERTS ON CLIMATE AND ENVIRONMENTAL CHANGE / EXPERTS MÉDITERRANÉENS SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET ENVIRONNEMENTAL	Dr Joel Guiot Coordonnateur www.medecc.org
MIO-ECSDE: MEDITERRANEAN INFORMATION OFFICE FOR EDUCATION, ENVIRONMENT, CULTURE AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT / BUREAU MEDITERRANEEN D'INFORMATION POUR L'EDUCATION, L'ENVIRONNEMENT, LA CULTURE ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE	Mme Anastasia Roniotes Directrice générale www.mio-ecsde.org
UNEP / PNUE	M. Ole Vestergaard Initiative Economie bleue durable Direction des eaux marines et douces, Division des écosystèmes Mme Nancy Soy Coordonnatrice du Programme des mers régionales Direction de l'intégration des écosystèmes, Division des écosystèmes PNUE, Nairobi, Kenya www.unep.org

SECRETARIAT DE LA CONVENTION DE BARCELONE ET COMPOSANTES DU PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE	
PNUE/PAM	Mme Tatjana Hema Coordonnatrice

	<p>M. Julien Le Tellier Agent de gestion de programme (Affaires socio-économiques)</p> <p>M. Ilias Mavroeidis Agent de gestion de programme (Gouvernance)</p> <p>www.unep.org/unepmap/</p>
<p>CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONAL DU PLAN BLEU (CAR/PLAN BLEU)</p>	<p>M. François Guerquin Directeur</p> <p>Mme Lina Tode Directrice adjointe</p> <p>M. Antoine Lafitte Observatoire de l'environnement et du développement durable</p> <p>www.planbleu.org</p>
<p>CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES POUR LA CONSOMMATION ET LA PRODUCTION DURABLES (CAR/CPD)</p>	<p>Mme Magali Outters Cheffe d'équipe</p> <p>Mme Ananda Alonso Chargée de programme</p> <p>www.cprac.org/</p>

Annexe II : Ordre du jour de la 23^{ème} Réunion du Comité de Pilotage de la CMDD (emploi du temps)

Annexe II : Ordre du jour de la 23ème Réunion du Comité de Pilotage de la CMDD (emploi du temps)

(L'emploi du temps se lit en heure locale à Athènes, Grèce – TU+3).

Mercredi, 1 ^{er} juin 2022			
Heure	Point de l'ordre du jour		Document
10 h 00 – 10 h 30	1. Ouverture de la réunion 2. Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux	Président de la CMDD, Secrétariat	UNEP/MED WG.523/1 UNEP/MED WG.523/2 UNEP/MED WG.523/Inf.1 UNEP/MED WG.523/Inf.2
10 h 30 – 12 h 00	3. Travaux de la CMDD et mise en œuvre de la SMDD : examen des progrès réalisés pour la période juillet 2021 – avril 2022	Secrétariat	UNEP/MED WG.523/3 UNEP/MED WG.523/Inf.1 UNEP/MED WG.523/Inf.3 UNEP/MED WG.523/Inf.4 UNEP/MED WG.523/Inf.5 UNEP/MED WG.523/Inf.6
12 h 00 – 12 h 30	<i>Pause</i>		
12 h 30 – 13 h 45	4. Questions spécifiques A. Tableau de bord méditerranéen de la durabilité et indicateurs de consommation et production durables	Secrétariat (Plan Bleu and CAR/CPD)	UNEP/MED WG.523/3 UNEP/MED WG.523/Inf.1
13 h 45 – 14 h 30	4. Questions spécifiques (<i>cont'd</i>) B. Initiatives phares de la SMDD	Secrétariat et intervenants invités (tbc)	UNEP/MED WG.523/3 UNEP/MED WG.523/Inf.6
14 h 30 – 15 h 45	<i>Pause déjeuner</i>		
15 h 45 – 16 h 45	4. Questions spécifiques (<i>cont'd</i>) B. Initiatives phares de la SMDD	Secrétariat et intervenants invités (tbc)	UNEP/MED WG.523/3 UNEP/MED WG.523/Inf.6
16 h 45 – 17 h 45	4. Questions spécifiques (<i>cont'd</i>) C. Etude prospective MED 2050	Secrétariat (Plan Bleu)	UNEP/MED WG.523/3 UNEP/MED WG.483/Inf.3
Jeudi, 2 juin 2022			
Heure	Point de l'ordre du jour		Document
10 h 00 – 10 h 30	<i>Récapitulatif du jour 1</i>	Secrétariat	
10 h 30 – 12 h 00	4. Questions spécifiques (<i>cont'd</i>) D. Processus de révision de la SMDD	Secrétariat	UNEP/MED WG.523/3 UNEP/MED WG.523/Inf.3
12 h 00 – 12 h 30	<i>Pause</i>		
12 h 30 – 14 h 30	5. L'agenda mondial et régional pour le développement durable en 2022-2023 : opportunités et perspectives pour la CMDD	Secrétariat	UNEP/MED WG.523/3 UNEP/MED WG.523/Inf.1 UNEP/MED WG.523/Inf.3 UNEP/MED WG.523/Inf.4 UNEP/MED WG.523/Inf.5 UNEP/MED WG.523/Inf.6 UNEP/MED WG.523/Inf.7
14 h 30 – 15 h 45	<i>Pause déjeuner</i>		
15 h 45 – 17 h 45	6. Tout autre sujet Conclusions et recommandations Clôture de la réunion	Secrétariat	UNEP/MED WG.523/1 UNEP/MED WG.523/2 UNEP/MED WG.523/3 UNEP/MED WG.523/Inf.7